

Edition 2010

Appel à candidatures

Bourses Rotary de grand reportage

Unique en France.

Lancé en 2002 par le Magazine mensuel *Le Rotarien*, il offre chaque année à des dizaines d'étudiants en journalisme ou à de jeunes professionnels, l'opportunité de se confronter à la réalité du métier. Le défi : élaborer et défendre un projet de grand reportage devant un jury de professionnels. A la clé : des bourses de réalisation, passerelle vers l'univers convoité des journalistes grands reporters.

Le Prix Rotary s'adresse aux étudiants en fin de cycle des écoles de journalisme (section télévision, rédacteurs

ou reporters d'images) et aux jeunes diplômés ou professionnels (admission sur dossier pour cette dernière catégorie). Ils doivent tous être âgés de moins de 28 ans à la date limite de dépôt des candidatures.

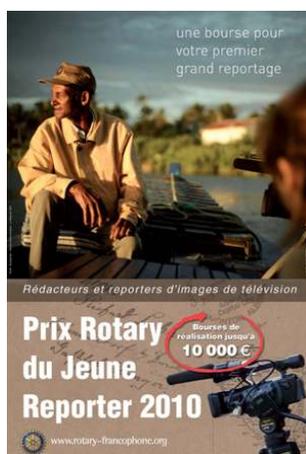
Liste des écoles ou des centres de formations à la profession de journalisme référencés par la Commission d'attribution de la carte professionnelle de journalisme. Confère liste en page 2 du règlement.

Sujets libres

Chaque candidat propose le sujet de son choix. Le Prix Rotary du Jeune Reporter d'Images TV conjugue les objectifs historiques du Rotary International : la compréhension entre les hommes, la diffusion d'un esprit de tolérance et de solidarité, la formation et l'aide à l'intégration des jeunes générations dans le monde professionnel.

Des bourses de 10 000 euros

Le nombre de bourses de reportage varie en fonction du nombre total de candidats, de l'éventail des sujets proposés et du nombre de catégories constituées lors de la réception des dossiers. Leur montant peut atteindre jusqu'à dix mille euros. L'enveloppe allouée se décompose en frais de déplacement, d'équipement et de post-production.



□ Calendrier de l'édition 2010

Les dossiers complets doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le 15 mars 2010.

Le jury composé de professionnels (médias AV et production) et des représentants du Magazine *Le Rotarien* effectue une première sélection des sujets sur dossier.

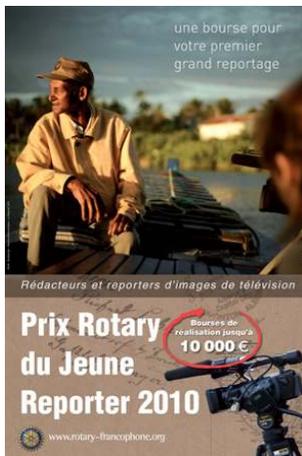
Les candidats finalistes sont invités en juin 2010 à défendre leur sujet devant les membres du Jury. La liste des lauréats est proclamée le jour même à l'issue de la séance de délibération du Jury.

□ Diffusion, distribution des reportages

Les bourses de reportages sont valides pour l'année en cours. Le magazine *Le Rotarien* laisse entière liberté aux lauréats en terme de diffusion/distribution du film. En revanche il exige contractuellement que soit mentionné dans le générique ou cité l'origine de la bourse de reportage.

□ Plus d'information

- Visitez le site web et visionnez les reportages des éditions précédentes
www.rotary-francophone.org
- Service presse et communication Rotary Francophone
brigitte.marquand@le-rotarien.asso.fr



Déposer sa candidature

□ Conditions d'admission

Le Prix Rotary s'adresse aux étudiants en fin de cycle des grandes écoles (1) de journalisme (section TV, formations rédacteurs ou reporters d'images), aux jeunes diplômés de ces mêmes écoles ou à de jeunes professionnels (admission sur dossier pour cette dernière catégorie). Dans tous les cas, ils doivent être âgés de moins de 28 ans à la date limite de dépôt des candidatures soit le 15 Mars 2010 pour cette édition.

(1) Liste des écoles ou des centres de formations à la profession de journalisme référencés par la Commission d'attribution de la carte professionnelle de journalisme. Confère liste en page 2 du règlement du Prix Rotary.

□ Date limite de dépôt des candidatures et des sujets

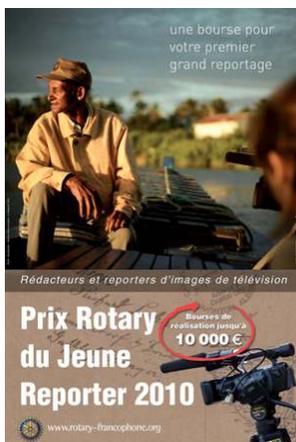
15 Mars 2010 – Cachet de la poste faisant foi

Le Rotarien – Rotary Francophone
Prix Rotary 2010
34, rue Pierre Dupont
69001 LYON

□ Composition du dossier

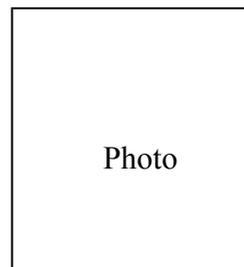
Présentation des éléments dans l'ordre ci-dessous, sur feuillets libres :

- > Fiche individuelle de candidature
- > Lettre de motivation
- > Curriculum vitae
- > Photocopie recto verso de la carte nationale d'identité
- > Note d'intention 1 page maximum
- > Synopsis 1 page maximum
- > Séquencier 5 pages maximum
- > Budget de réalisation détaillé par postes : déplacements, moyens techniques, post-production.
- > Règlement signé par le candidat



EDITION 2010

Fiche individuelle de candidature



M Mme Mlle

PRENOM NOM

Date de naissance JJ/MM/ AAAA ____/____/____

Adresse personnelle

Code postal Téléphone mobile ____/____/____/____

Ville Email@.....

Admissible en tant que

Etudiant(e) de moins de 28 ans en école de journalisme (1)

Nom de l'école de journalisme

Formation, section, spécialité

Date de fin d'études

Diplômé(e) de moins de 28 ans d'une école de journalisme (1)

Nom de l'école de journalisme

Formation, section, spécialité

Mois et année d'obtention du diplôme

Jeune professionnel(le) de moins de 28 ans (admission sous réserve d'acceptation)

Date ____/____/____

Signature

(1) Liste des écoles ou des centres de formations à la profession de journalisme référencés par la Commission d'attribution de la carte professionnelle de journalisme. Voir en page 2 du règlement.

Règlement 1/2

Article 1 - L'Association Le Rotarien, editrice du magazine Le Rotarien a créé un prix de documentaire de télévision, reportage de 26 minutes, intitulé "Prix Rotary du Jeune Reporter d'Images TV ". Son objectif est de faciliter l'insertion professionnelle de jeunes diplômés des écoles de journalisme et de participer à la diffusion des valeurs du Rotary International, par le financement d'un reportage original. Le sujet est librement choisi par le candidat. Les messages et le synopsis doivent cependant être obligatoirement en conformité avec les principes de tolérance, de solidarité et de compréhension entre les peuples, défendus par le Rotary.

Article 2 – La dotation comporte deux prix, dont un au moins est attribué à un candidat de deuxième année ou de fin de cycle d'une école de journalisme et ne bénéficiant d'aucune aide de la part d'une société de production. Chaque prix peut atteindre au maximum un montant de 10 000 euros. Au regard de la qualité et du nombre de dossiers de candidature déposés à chaque édition, le Conseil d'administration du *Rotarien* se réserve la possibilité d'étendre le nombre de lauréats et de leur attribuer des bourses complémentaires.

Article 3 - Peuvent être candidats au Prix Rotary du Jeune Reporter d'Images TV :

- Les étudiants en fin de cycle d'école de journalisme, sections TV, formation rédacteur ou reporter d'images, issus des douze établissements de formation reconnus par le Comité de la CIPJ (Carte d'Identité Professionnelle des Journalistes), âgés de moins de 28 ans à la date limite de dépôt du dossier de candidature le 15 mars 2010. Liste ci-après
- Les jeunes diplômés en journalisme, sections TV, formation rédacteur ou reporter d'images, issus des douze établissements de formation reconnus par le Comité de la CIPJ (Carte d'Identité Professionnelle des Journalistes), âgés de moins de 28 ans à la date limite de dépôt du dossier de candidature le 15 mars 2010. Liste ci-après
- Les jeunes professionnels journalistes âgés de moins de 28 ans à la date limite de dépôt du dossier de candidature le 15 mars 2010, sous réserve d'admission après examen de leur cursus.

Article 4 - Les candidats doivent faire parvenir leur projet pour le 15 mars 2010 (date limite de réception des dossiers). Celui-ci devra comprendre :

- > Fiche individuelle de candidature
 - > Lettre de motivation
 - > Curriculum vitae
 - > Photocopie recto verso de la carte nationale d'identité
 - > Note d'intention 1 page maximum
 - > Synopsis 1 page maximum
 - > Séquencier 5 pages maximum
 - > Budget de réalisation détaillé : déplacements, moyens techniques, post-production.
 - > Règlement signé par le candidat
- > En annexe éventuellement, tout document émanant d'une société de production audio-visuelle ou d'un diffuseur marquant un intérêt pour le projet de reportage constitue un élément important et peut être joint au dossier de candidature.

Article 5 - Le Jury est composé de trois représentants du magazine Le Rotarien et de cinq professionnels représentants différents secteurs de l'activité audiovisuelle. Le Jury pourra convoquer les candidats finalistes à Paris au cours du mois de Juin 2010, afin qu'ils exposent leur sujet. La délibération du Jury interviendra au plus tard fin juin 2010. Les décisions du Jury sont sans appel. Le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix, faute de disposer d'un projet d'une qualité suffisante.

Règlement 2/2

Article 6 - Avant de recevoir leur prix, les lauréats sont invités à signer un document qui les engage notamment :

- à la réalisation de leur reportage avant le 1er décembre 2010.
- à mentionner la participation du Rotary dans le générique du reportage selon la forme transmise par le service communication du Rotarien.

- à porter à connaissance des organisateurs, tout projet ou toute signature de contrat ou accord, avec une société de production et/ou de distribution audio-visuelle et à informer cette dernière des contraintes liées à l'obtention de la bourse du magazine Le Rotarien (confère contrat type du *Rotarien*).

- à soustraire le magazine *Le Rotarien* de toute responsabilité éditoriale.

Article 6 bis : En cas d'impossibilité d'un lauréat à réaliser son sujet dans les délais impartis ou conformément au projet pour lequel il a été désigné, Le Rotarien se réserve le droit de transférer le prix assorti de la bourse au candidat nominé suivant.

Article 7 - Les lauréats ont disposition pleine et entière du reportage réalisé. Ils doivent fournir à l'Association Le Rotarien, au plus tard le 1er Février 2011, une copie du montage final de 26 minutes, sur support DVD et sur support de type professionnel. Les participants autorisent Le Rotarien à utiliser leurs nom et prénom et leur photo ainsi que leur sujet réalisé sur quelque document que ce soit sans limitation de durée, sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la bourse octroyée pour la réalisation de leur reportage.

Article 8 - La participation au Prix Rotary du Jeune Reporter d'Images TV implique l'acceptation pleine et entière des modalités du règlement et des résultats. Les candidats renoncent à tout recours portant sur ses conditions d'organisation et son déroulement ou sur ses résultats, ainsi qu'à tout recours contre les décisions du Jury.

Dater et signer les deux pages en mentionnant « lu et approuvé »

Le Candidat

Le

2010

Liste des centres de formation à la profession de journaliste rédacteur TV ou reporter d'images TV

- Centre de Formation des Journalistes - C.F.J.Paris,
- Ecole Supérieure de Journalisme - E.S.J Lille,
- Institut Pratique de Journalisme - I.P.J Paris,
- CELSA - Neuilly sur Seine,
- Centre Universitaire d'Enseignement du Journalisme – CUEJ Strasbourg,
- Ecole de Journalisme et de Communication de la Méditerranée - EJCM Marseille,
- Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine
- Institut Universitaire de Journalisme de Tours,
- Ecole de Journalisme de Toulouse - EJT,
- Institut Universitaire de Journalisme de Rennes Lannion,
- Ecole de Journalisme de Grenoble Echirolles,
- Institut Français de Presse – IFP – Assas Paris II